

RUMILLY, Robert, *Le Problème national des Canadiens français*, Bibliothèque Économique et Sociale. Fides, Montréal, 1962, 146 p.

Marc La Terreur

Volume 15, Number 4, mars 1962

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302162ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302162ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

La Terreur, M. (1962). Review of [RUMILLY, Robert, *Le Problème national des Canadiens français*, Bibliothèque Économique et Sociale. Fides, Montréal, 1962, 146 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 15(4), 604–608.
<https://doi.org/10.7202/302162ar>

RUMILLY, Robert, *Le Problème national des Canadiens français*, Bibliothèque Economique et Sociale. Fides, Montréal, 1962, 146 pages.

M. Robert Rumilly vient de livrer au public son cinquante-troisième ouvrage.¹ Je savais bien que le courage de l'écrivain qui avait pris position sur l'autonomie provinciale et sur le gauchisme ne s'était pas amenuisé et que M. Rumilly ne pourrait refuser sa lumière à la population qui s'interroge sur la doctrine « indépendantiste ». La bande publicitaire qui entoure *Le Problème national des Canadiens français* indique « une étude approfondie du séparatisme » : pourquoi cette réclame ?

Je n'ai pas l'intention de mésestimer celui qui se prononce sur les mouvements souverainistes — « Souffrez que je l'admire et ne l'imite point ».² Je veux donner mon opinion :

- 1) sur la matière que traite l'Auteur ;
- 2) sur la manière qu'emploie l'Auteur pour traiter cette matière.

1 — *Sur la matière que traite l'Auteur*

Le volume se divise nettement en deux parties : les griefs du Canada français contre l'actuel système de gouvernement (65 pages) et les raisons qui militent en faveur de l'indépendance du Québec (51 pages). En guise de conclusion (12 pages), l'Auteur présente sa propre solution. M. Rumilly en veut à la Confédération, régime à l'intérieur duquel les Canadiens anglais ont toujours voulu asservir les Canadiens français. Le gouvernement fédéral, Clifford Sifton et Mackenzie King en tête, a eu recours à l'immigration massive pour « noyer les Canadiens français » (p. 18) ; dans ses services administratifs, il a constamment tenté de ne confier que des postes subalternes, et en moins

¹ J'ai le devoir de souligner qu'en page 4 du présent volume, sous la mention « Du même auteur », on dresse la nomenclature de cinquante et un titres. On a malheureusement oublié — il a pourtant été abondamment distribué — *L'Infiltration gauchiste au Canada français*, L'Auteur, 1956, 147 p., 20 cm. Je suis donc justifié de parler du cinquante-troisième ouvrage de M. Rumilly.

² Corneille, *Horace*, Acte II, scène III.

grand nombre possible, à l'élément minoritaire: l'Auteur n'éprouve ici aucune difficulté à prouver son assertion. Toutefois, sa documentation ne nous paraît pas aussi heureuse quand il s'agit de montrer que les forces armées du pays sont « pour les Canadiens français, neuf fois sur 10, des écoles d'anglicisation » (p. 31). Son argumentation — quel euphémisme ! — repose sur des discours de 1941 et de 1951 et sur une parole prononcée par Sir Eugène Fiset, vers 1924. Pourtant, il y avait possibilité de trouver des faits et des chiffres plus récents.³ Qu'importe ! De ces constatations il appert que « notre situation dans la Confédération canadienne nous condamne... à un rôle de perpétuels plaignants, de perpétuels réclamants, de perpétuels revendicateurs » (p. 35), parce que le gouvernement fédéral est un gouvernement où « tout est pensé en anglais, en fonction du Canada anglais » (p. 41). La conclusion s'impose: « un peuple dont la législation est inspirée par un esprit étranger n'est pas véritablement sorti de l'état colonial » (p. 44).

De là à la centralisation fédérale, il n'y a qu'un pas, allègrement franchi, d'ailleurs, par l'Auteur de *L'Autonomie provinciale*. Partant du postulat que « l'histoire du Canada, depuis un quart de siècle, est l'histoire d'une guerre acharnée conduite par l'Etat fédéral contre la province canadienne-française » (p. 49), M. Rumilly passe à la création, inconstitutionnelle, dit-il, du Ministère fédéral de la Santé à la partialité de la Cour Suprême; d'un appel de Noël Dorion en faveur de la bonne entente à la genèse de l'accaparement des finances provinciales par Ottawa; de l'historique de l'Institution Royale au désir actuel de faire passer l'éducation sous l'influence du pouvoir central. L'idée essentielle de l'Auteur — celle qu'il veut prêter à l'élément saxon du moins — me semble être la suivante: les Anglais sont encore animés du désir de nous voir disparaître. Je ne sollicite pas le texte de M. Rumilly; que l'on se reporte à l'entière page 76, dont je ne puis citer que l'ultime phrase: « Quand l'Etat centralisé, contrôlant tous les aspects de notre vie, aura uniformisé les esprits, il sera facile d'achever l'assimilation des Canadiens français, virtuellement sans défense. »

Pour parer à cette menace et pour réagir contre la pernicieuse doctrine de « l'unité nationale », l'Auteur décide de passer aux impératifs qui requièrent l'indépendance. D'une part, « Québec possède tous les attributs naturels d'une nation » (p. 84); d'autre part, « les Canadiens français n'ont aucune chance prévisible de devenir une majorité dans l'ensemble du Canada »

³ Ne serait-ce que dans le volume de Marcel Chaput (*Pourquoi je suis séparatiste*, Les Editions du Jour, 1961, page 49).

(p. 87).⁴ De plus, souffle présentement un vent mondial d'indépendance : et M. Rumilly de mentionner des pays indépendants qui ne sont pas plus populeux que le Québec.⁵

On pourrait rétorquer que nous ne sommes pas mûrs pour l'indépendance. Qu'à cela ne tienne ! « Refuser la pleine souveraineté à l'Etat du Québec, c'est placer cinq millions de Canadiens français très au-dessous du million et demi de Dahoméens, des 600.000 nomades de la Mauritanie et des 600.000 Bédouins de Koweit. C'est admettre qu'un Canadien français ne vaut pas un Malgache, que trois Canadiens français ne valent pas un Dahoméen, que douze Canadiens français ne valent pas un noir du Gabon » (p. 91). Comment ne pas s'incliner devant la profondeur et la subtilité d'une telle psychanalyse de la mentalité collective du Canada français ? D'ailleurs, l'Etat indépendant du Québec serait économiquement viable. « Québec est devenu, sous les dernières administrations qui se sont succédé, un grand pays industriel, en pleine expansion » (p. 94). Souverain, il conservera ses industries et possédera, en outre, tout l'argent qu'Ottawa y puise actuellement : ce ne sera pas l'entière liberté économique, mais « la situation d'un Québec indépendant ne serait pas plus mauvaise que celle de la Finlande... petit peuple » à qui Mackenzie King a déjà « commis la vilénie de déclarer la guerre » (100-101). Mais, une fois le Québec indépendant, quel sera le sort des minorités françaises vivant au Canada anglais ? A travers les pages 103 à 115, j'ai pu glaner ceci : le Québec n'a jamais, de façon efficace, aidé les minorités canadiennes-françaises « dans leurs grandes luttes » (p. 108) — v.g. Laurier et les écoles du Manitoba ; les minorités vont s'anglicisant — l'Auteur essaie de reprendre, mais en moins bien, la belle analyse de Chaput.⁶ Alors, un Québec souverain ferait tout aussi bien que ce qui s'est fait jusqu'à présent. Après nous avoir dit que le Québec demeurera catholique et que les Canadiens anglais, pacifiquement, nous laisseront accéder à l'indépendance, M. Rumilly en arrive à ses propres conclusions.

⁴ Je suis parfaitement d'accord avec lui. Mais pourquoi ne tente-t-il pas de prouver son avancé ? Ou, du moins, pourquoi ne répète-t-il pas les chiffres éloquentes que fournit Chaput (*op. cit.*, 113-118).

⁵ En prenant soin d'avertir ses lecteurs (« Je cite comme ils me viennent à l'esprit »), notre homme énumère, pendant deux pleines pages, 56 pays indépendants de population moindre que celle du Québec, ou sensiblement égale. Toutefois, emporté par son désir de convaincre, il mentionne deux fois la Sierra Leone (87-89).

⁶ Chaput, *op. cit.*, 113-124.

Franchement, elles sont renversantes. L'Auteur veut que nous réalisions « l'indépendance dans la Confédération », plus précisément, « l'indépendance dans une communauté canadienne » (p. 136). Il ajoute : « A vrai dire, nous réaliserons une véritable Confédération, régime où les Etats délèguent une partie de leurs pouvoirs à l'Etat central, et où celui-ci traite avec les Etats associés » (p. 136). Prêcher l'indépendance et les méfaits du système actuel, puis préconiser un régime à peu près identique, c'est faire fi de toute logique.

2 — *Sur la manière qu'emploie l'Auteur pour traiter cette matière*

J'aurais cru rencontrer, dans *Le Problème national des Canadiens français*, l'historique des mouvements séparatistes dans la Province de Québec : j'ai été déçu. M. Rumilly ne parle pas de l'attitude des Canadiens français pendant la Révolution américaine, ni de la création de la République canadienne de 1838 ; il ne décrit pas le mouvement d'indépendance que causa la conscription de 1917 ; il ne fait que l'esquisse du mouvement des Jeune-Canada et, ensuite, de la crise du plébiscite de 1942. Il préfère retomber dans ses rengaines familières. Ainsi, il parle six fois de Louis *Stephen* Saint-Laurent, il s'insurge contre le parti libéral qui « pendant son long règne, a remis Radio-Canada entre les mains d'une clique gauchiste très avancée... [clique qui] ne s'applique pas seulement à propager ses idées farfelues et son amoralisme, mais aussi à saper le gouvernement conservateur » (pp. 23-24) ; il s'élève contre ce même gouvernement qui a permis la création du Conseil des Arts, distributeur de bourses « aux petites revues gauchistes ». Il pourfend les socialistes, *Le Devoir* de Gérard Filion, « l'abbé politicien Gérard Dion, toujours aussi suffisant qu'insuffisant » (p. 98), les séparatistes socialistes, Fidel Castro, etc. Cela me fait penser à l'inoubliable : « Que M. Khrouchtchev se le tienne pour dit ! » Ces procédés de « partisanerie » voisinent étrangement avec les professions de foi de l'Auteur. J'en extrais quelques-unes, d'une suavité aussi déconcertante que spontanée. « Je ne vous soumetts pas des outrances de polémiste, mais des constats d'historien »... (p. 29) ; « j'écris en historien, sans passion... » (p. 36) ; ... « pour moi et mes amis du Centre d'Information Nationale — élite de patriotes... » (p. 83). Et la plus exquise : « Et foi d'historien de la Province de Québec, nous avons eu dans l'ensemble de bons et même de très bons [*qui potest capere capiat*] gouvernements provinciaux » (p. 98). Comme dirait Courteline : « O candeur ineffable des consciences tranquilles ! »

* *
*

En voilà assez sur M. Robert Rumilly et son cinquante-troisième ouvrage. Le R.P. Lamarche voit dans *Le Problème national des Canadiens français* « la forme historique destinée à faire vibrer les échos » du « cri libérateur » (p. 9) de la conscience nationale. Je m'incline devant l'opinion du Père Lamarche. Mais je ne la partage pas et c'est mon droit. Je n'ai pas trouvé cette « brillante et brûlante plaidoierie pour l'indépendance » dont parle le préfacier : j'ai malheureusement vu trop de lieux communs. Je ne considère pas ce volume comme l'Évangile du séparatisme car je sais que la noble idéologie de la cause vaut mieux que le plaidoyer que je viens de lire. Non que tout soit mauvais dans le volume : la notion de patrie canadienne-française est bien présentée, pour un exemple. Mais les bons passages sont discrédités par les innombrables flèches que décoche l'Auteur, et ces passages sont enfouis dans l'ensemble de l'argumentation qu'on voudrait moins léger. Une expression me vient à l'esprit pour qualifier la proportion entre le bon et le mauvais dans l'ouvrage dont je viens de faire la critique : c'est l'expression qu'emploie Virgile pour juger la poésie d'Ennius. Le ton de la revue m'interdit de reprendre le mot de l'auteur des *Bucoliques*. Qu'on se reporte au mot *Ennius* du *Petit Larousse illustré*, et on y trouvera la métaphore exacte pour qualifier *Le Problème national des Canadiens français*.

MARC LA TERREUR,
*Professeur d'histoire au Collège de
Sainte-Anne-de-la-Pocatière*